

FCP SMART EQUITY

SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1^{er} Avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.082.414, un actif net de D : 3.872.094 et un déficit de D : 251.830, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que le portefeuille titres n'englobe aucun emploi en obligations et valeurs assimilées alors que l'article 3 du règlement intérieur prévoit un seuil minimum de 10%.
5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>3 082 176</u>	<u>3 172 756</u>
Actions et droits rattachés		3 020 131	2 929 789
Obligations et valeurs assimilées		-	110 185
Titres OPCVM		62 045	132 782
Placements monétaires et disponibilités		<u>939 451</u>	<u>1 127 245</u>
Placements monétaires	5	939 451	1 147 735
Disponibilités		-	(20 490)
Créances d'exploitation	6	<u>60 787</u>	<u>19 442</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 082 414</u>	<u>4 319 443</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	105 391	162 246
Autres créditeurs divers	8	104 929	33 273
TOTAL PASSIF		<u>210 320</u>	<u>195 519</u>
ACTIF NET			
Capital	13	3 928 166	4 268 864
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(144 940)	(123 638)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		88 868	(21 302)
ACTIF NET		<u>3 872 094</u>	<u>4 123 924</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 082 414</u>	<u>4 319 443</u>

ETAT DE RESULTAT					
(Montants exprimés en dinars)					
			<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres			9	90 264	73 869
Dividendes				86 411	67 295
Revenus des obligations et valeurs assimilées				3 853	6 574
Revenus des placements monétaires			10	26 293	23 937
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS				116 557	97 806
Charges de gestion des placements			11	(17 316)	(108 146)
REVENU NET DES PLACEMENTS				99 241	(10 340)
Autres charges			12	(10 373)	(10 962)
RESULTAT D'EXPLOITATION				88 868	(21 302)
Régularisation du résultat d'exploitation				-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE				88 868	(21 302)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres				(425 152)	37 358
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres				90 219	120 648
Frais de négociation				(5 765)	(5 707)
RESULTAT DE L'EXERCICE				(251 830)	130 997

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET						
(Montants exprimés en dinars)						
					<i>Année</i>	<i>Année</i>
					2013	2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					(251 830)	130 997
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						
	Résultat d'exploitation				88 868	(21 302)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres				(425 152)	37 358
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres				90 219	120 648
	Frais de négociation de titres				(5 765)	(5 707)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					-	-
Souscriptions						
	- Capital				-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables				-	-
	- Régularisation des sommes distribuables				-	-
Rachats						
	- Capital				-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables				-	-
	- Régularisation des sommes distribuables				-	-
VARIATION DEL' ACTIF NET					(251 830)	130 997
ACTIF NET						
	En début de période				4 123 924	3 992 927
	En fin de période				3 872 094	4 123 924
NOMBRE DE PARTS						
	En début de période				2 663	2 663
	En fin de période				2 663	2 663
VALEUR LIQUIDATIVE					1 454,035	1 548,601
TAUX DE RENDEMENT					(6,11%)	3,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par les lois n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 1^{er} Septembre 2009 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l'« Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 Avril 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 100 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCP SMART EQUITY est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 3.082.176 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions & droits rattachés		3 155 627	3 020 131	78,00%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>	-	3 155 627	3 020 131	78,00%
AMEN BANK NG 2013	349	10 595	10 334	0,27%
ADWYA	3 300	20 305	22 889	0,59%
AE TECH	219	1 314	1 259	0,03%
AIR LIQUIDE	27	8 957	7 289	0,19%
ALKIMIA	879	27 862	37 841	0,98%
AMEN BANK	2 681	82 463	82 382	2,13%
ASSAD	34 271	299 160	238 903	6,17%
ATTIJARI BANK	2 464	41 056	40 035	1,03%
ATTIJARI LEASING	3 020	106 351	75 470	1,95%
BIAT	1 167	73 036	70 253	1,81%
CARTHAGE CEMENT	20 310	62 049	67 612	1,75%
CIL	2 550	41 732	35 471	0,92%
CITY CARS	732	8 015	8 012	0,21%
ENNAKL	3 847	35 963	38 266	0,99%
ESSOUKNA	36 086	290 765	298 539	7,71%
EURO-CYCLES	5 999	60 820	55 263	1,43%
GIF	5 401	31 488	22 376	0,58%
HANNIBAL LEASE	1 000	9 500	8 890	0,23%
ICF	251	12 865	10 790	0,28%
ICF NS	363	14 961	12 458	0,32%
LANDOR	7 606	57 566	56 071	1,45%
MAGASIN GENERAL	1 100	32 103	32 044	0,83%
MONOPRIX	5 160	147 168	121 141	3,13%
NEW BODY LINE	4 613	33 964	31 405	0,81%
ONE TECH	31 900	207 350	206 808	5,34%
PGH	12 852	76 532	66 908	1,73%
SAH	1 160	10 846	10 846	0,28%
SERVICOM	3 485	25 743	77 716	2,01%
SFBT	5 497	76 255	73 072	1,89%
SIMPAR	4 660	200 164	288 235	7,44%
SITS	30 445	113 955	73 251	1,89%
SOTEMAIL (NS)	39 490	98 725	98 725	2,55%
SOTRAPIL	6 200	77 712	57 474	1,48%
SOTUVER	16 464	101 429	108 728	2,81%
SYPHAX AIRLINES	6 785	67 563	57 265	1,48%
TELNET HOLDING	9 804	66 193	56 206	1,45%
TPR	15 116	72 789	64 409	1,66%
TUNIS RE	14 427	144 805	131 170	3,39%

TUNISIE LAIT	7 855	33 684	27 807	0,72%
TUNISIE LEASING	6 200	145 512	130 200	3,36%
UIB	7 873	126 312	106 318	2,75%
titres OPCVM		60 975	62 045	1,60%
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	2 982	29 996	31 168	0,80%
FCP SAFA	300	30 979	30 877	0,80%
TOTAL		3 216 602	3 082 176	79,60%
<i>Pourcentage par rapport à l'actif</i>				<i>75,50%</i>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	2 880 576	1 454	290 726	3 172 756	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	3 111 481			3 111 481	
Cessions de l'exercice					
Actions	(2 598 008)			(2 598 008)	92 067
Obligations & BTA	(110 808)			(110 808)	(2 808)
Titres OPCVM	(66 639)			(66 639)	960
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(425 152)	(425 152)	
Variation des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilés		(1 454)		(1 454)	
Soldes au 31 décembre 2013	3 216 602	-	(134 426)	3 082 176	90 219

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 939.451 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2013</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		440 105	442 426	11,43%
AMEN BANK PASTEUR		440 105	442 426	11,43%
Billets de trésorerie		496 230	497 025	12,84%
Billet de trésorerie Servicom au 05/02/2014 (au taux de 6,9%)	250 000	248 102	248 671	6,42%
Billet de trésorerie Attijeri Leasing au 14/02/2014 (au taux de 6,8%)	250 000	248 129	248 354	6,41%
Total général		936 335	939 451	24,26%
Pourcentage par rapport à l'actif				23,01%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2013 un montant de D : 60.787 contre D: 19.442 au 31 Décembre 2012 , et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 105.391 contre D: 162.246 au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	15 015	17 511
Gestionnaire, commissions de performance	87 426	143 259
Rémunération du dépositaire	2 950	1 476
Total	105 391	162 246

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à D : 104.929 contre D : 33.273 au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	340	367
Honoraires commissaire aux comptes	5 448	4 355
Etat, retenue à la source sur commissions	416	416
Achat titres à payer	98 725	28 135
Total	104 929	33 273

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 90.264, contre D: 73.869 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	2013	2012
<u>Dividendes</u>		
- des actions admises à la cote	86 411	67 011
- des titres OPCVM	-	284
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts sur obligations	69	609
- intérêts sur BTA	3 784	5 965
TOTAL	90 264	73 869

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 26.293, contre D : 23.937 au 31 décembre 2012 et représente les intérêts des billets de trésorerie et des dépôts à vue.

	2013	2012
Intérêts des billets de trésoreries	14 419	12 294
Intérêts des dépôts à vue	11 874	11 643
TOTAL	26 293	23 937

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 17.316, contre D : 108.146 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	67 249	71 100
Provision pour (Reprise sur) commission de performance	(55 833)	31 142
Rémunération du dépositaire	5 900	5 904
Total	17 316	108 146

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 10.373 contre D : 10.962 au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	4 182	4 437
Honoraires Commissaire aux comptes	5 840	6 108
Commissions bancaires	291	332
impôts, taxes et versements assimilés	60	85
Total	<hr/> <hr/> 10 373	<hr/> <hr/> 10 962

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	4 268 864
Nombre de parts émises	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(425 152)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	90 219
Frais de négociation	(5 765)

Capital au 31-12-2013

Montant	3 928 166
Nombre de parts	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Note 14 : Autres informations				
14.1. Données par part et ratios pertinents				
Données par part	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	43,769	36,728	34,491	28,179
Charges de gestion des placements	(6,502)	(40,611)	(39,979)	(53,270)
Revenus net des placements	37,267	(3,883)	(5,488)	(25,091)
Autres charges	(3,895)	(4,116)	(1,757)	(4,166)
Résultat d'exploitation (1)	33,371	(7,999)	(7,244)	(29,256)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	(9,927)
Sommes distribuables de l'exercice	33,371	(7,999)	(7,244)	(39,184)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(159,652)	14,029	68,362	26,782
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	33,879	45,305	14,119	253,065
Frais de négociation	(2,165)	(2,143)	(3,124)	(7,092)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(127,938)	57,191	79,356	272,756
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(94,566)	49,192	72,111	243,499
Résultat non distribuable de l'exercice	(127,938)	57,191	79,356	272,756
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(127,938)	57,191	79,356	466,481
Valeur liquidative	1 454,035	1 548,601	1 499,409	1 427,298
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,43%	2,66%	2,73%	4,39%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,27%	0,12%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,22%	(0,52%)	(0,50%)	(3,23%)

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCP SMART EQUITY" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, à l'échéance des 5 ans, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, à ce moment là, un rendement supérieur à 30,7%, soit le taux de rendement actuel des BTA 5 ans, (5,5 par an), capitalisé sur 5 ans. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de 30,7%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à l'échéance des 5 ans.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT.